

L'ajournement

Le comité Marchment a recommandé que la Société dispose de cinq autres années pour atteindre le seuil de rentabilité. Cela est inacceptable.

Après en avoir discuté avec le président de Postes Canada, le gouvernement a demandé que cette société élabore un nouveau plan d'exploitation qui lui permettra d'améliorer sa productivité pour ainsi éliminer son déficit d'exploitation d'ici la fin de l'exercice 1987-88. Le gouvernement est convaincu que, en prenant de nouvelles mesures pour accroître la productivité et l'efficacité, Postes Canada et son personnel pourront atteindre l'objectif d'autosuffisance, tout en améliorant la fiabilité du service au public.

Monsieur le Président, c'est clair, on a deux recommandations de la Commission Marchment et le gouvernement a décidé d'aller complètement contre et on sait déjà que la Poste canadienne veut augmenter de 2c. les timbres pour une lettre de première classe.

Monsieur le Président, j'aimerais dans le peu de temps qui me restait alloué, faire mention aussi que c'est la deuxième augmentation de timbres qu'on aura depuis que le parti progressiste conservateur est au pouvoir. Justement, le 20 juin 1985, quand l'ancien ministre responsable des Postes avait annoncé que le gouvernement donnait le feu vert à Postes Canada pour augmenter le timbre de 2c., il avait dit, et je cite en anglais, monsieur le Président:

• (1810)

[Traduction]

M. Beatty a déclaré que le Cabinet s'attend à ce que la Société canadienne des Postes mette en vigueur de nouvelles mesures pour améliorer la productivité avant que le gouvernement fédéral accepte d'autres augmentations de tarifs.

Les Canadiens ne croient pas qu'on ait mis en oeuvre de nouvelles mesures pour améliorer la productivité. La seule chose qu'on ait mise en oeuvre, ce sont les boîtes communautaires. Les gens qui habitent des maisons neuves au Canada ne reçoivent pas leur courrier à domicile. Le gouvernement et la Société canadienne des postes font donc des distinctions entre les Canadiens et créent des citoyens de seconde classe. Les Canadiens apprendront peut-être la vérité demain. Tous les Canadiens attendent le plan d'affaires postal que le gouvernement est supposé annoncer pour nous dire comment nous recevrons notre courrier à l'avenir. Nous espérons que demain nous aurons encore une seule classe de citoyens au Canada.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, à mon avis, ces deux dernières années, la Société canadienne des postes s'est montrée remarquablement capable d'en faire plus avec moins. Comme a dit le député, c'est demain à 3 heures dans cette Chambre, que le ministre déposera le plan de gestion de la société Postes Canada. Nous n'avons pas besoin d'attendre l'avenir pour souligner les progrès déjà réalisés, le chemin accompli ces deux dernières années.

En deux ans, le volume de courrier acheminé par la société a augmenté de presque 7 p. 100. En même temps, le nombre de ses employés diminuait de 2 000, ce qui a représenté environ 60 millions de dollars d'économie. Non seulement le volume du courrier a augmenté, mais Postes Canada dessert de plus en plus de particuliers et d'entreprises. Depuis septembre 1984, plus de 200 000 nouveaux domiciles et entreprises sont desservis par la poste.

Le ministre nous fera part des progrès accomplis dans la fiabilité du service. Ils ont été possibles grâce à la mise en place de normes, de procédures et de systèmes nouveaux et cohérents dans les activités de la société afin de maintenir un

Plus tôt dans l'année, le gouvernement a adopté une loi visant à aider les agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières. Je fais allusion, bien sûr, à la Loi d'examen de la dette agricole. C'était la première d'un ensemble de mesures visant à améliorer les lois fédérales sur la faillite.

Le gouvernement sera bientôt en mesure de présenter le deuxième élément, nous l'espérons du moins. Ce sera la série d'amendements dont j'ai parlé plus tôt. On a ensuite l'intention de s'attaquer aussi rapidement que possible à d'autres questions importantes, dont le statut des fournisseurs non payés.

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LE PLAN DESTINÉ À FAIRE ACCEPTER L'AUGMENTATION DES TARIFS—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'aimerais parler ce soir au sujet d'une question que je posais au ministre responsable des Postes, le 28 octobre dernier. A ce moment-là nous avions appris que Postes Canada avait préparé un document de communication, un document assez épais, afin de pouvoir vendre à la population canadienne la prochaine augmentation du prix des timbres postaux.

Monsieur le Président, quelques jours après, nous avons appris dans le journal interne des employés des postes, qui est distribué à 60,000 exemplaires, qu'il y avait toute une publicité assez coûteuse visant à expliquer la nouvelle façon de livrer le courrier à domicile par des boîtes communautaires.

Et voilà justement la question que je posais au ministre: Comment peut-il permettre à la Société canadienne des postes de mettre tant d'énergie, tant de ressources humaines et matérielles pour vendre aux Canadiens une augmentation du prix des tarifs postaux que les Canadiens ne veulent pas ainsi que pour vendre un système de livraison que les Canadiens n'ont pas accepté et n'accepteront jamais. Parce que si on acceptait, si demain le gouvernement faisait une politique permanente de ce système de livraison dans des boîtes communautaires, nous créerions des citoyens de deuxième classe. C'est-à-dire des gens qui prennent le risque d'investir, d'acheter une nouvelle maison, une nouvelle propriété qui permet à l'industrie de la construction de progresser et de créer des emplois, ces gens-là, monsieur le Président, seront pénalisés parce qu'ils ne recevront pas leur courrier à domicile comme tous les autres Canadiens. Je pense que c'est une injustice sociale que le gouvernement actuel est en train de créer.

Monsieur le Président, si on se réfère au rapport Marchment, c'était bien clair que dans ses recommandations, on disait justement, à la recommandation 8, et je cite:

de consulter les collectivités des régions urbaines qui ne bénéficient pas de services quotidiens de distribution du courrier par facteur en vue de leur offrir le choix entre un service de distribution par facteur assuré tous les deux jours et un service quotidien assuré au moyen de boîtes aux lettres regroupées ou communautaires ou de caisses postales.

Aucune consultation en bonne et due forme n'a été effectuée, monsieur le Président. Également, une autre recommandation de la même commission, c'était de donner cinq ans, afin de donner à la Société canadienne des Postes la possibilité de payer son déficit. Et voilà que dans le Budget du 26 février 1986, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé, et je cite à la page 9 du discours du Budget: